

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Vendredi 04 novembre 2022

### ENVIRONNEMENT

#### **Des opérations de broyage de déchets verts gratuites et pratiques !**

À l'occasion de la Semaine Européenne pour la Réduction des Déchets (SERD), qui se déroule du 19 au 27 novembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence accentue la sensibilisation des habitants aux bonnes pratiques environnementales. Engagée en faveur de la réduction des déchets à la source, la Métropole accompagne les initiatives visant à réduire les biodéchets, en particulier les déchets de jardin.

Le broyage permet de réduire de 6 fois le volume des déchets, mais également de maintenir l'humidité des sols tout en limitant la prolifération de mauvaises herbes. Il est aussi un allié pour couvrir les espaces non végétalisés. La Métropole organise ainsi, dans plusieurs communes du territoire, des opérations gratuites de broyage des déchets verts. **Durant ces opérations, il sera possible de rapporter ses feuillages et branchages, et de repartir avec du broyat, idéal pour pailler sols et allées naturellement.**

**Le planning et le détail de ces opérations gratuites sont disponibles sur l'application déchets Aix-Marseille-Provence**

**Jusqu'à 250€ d'aide pour l'achat d'un broyeur de végétaux**

**Pour les particuliers produisant de nombreux déchets verts et souhaitant s'équiper durablement à Marseille et sur les 17 communes avoisinantes exclusivement** ((Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, La Rove, Marignane, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons), la Métropole propose, pour tout achat d'un broyeur électrique de végétaux neuf ou d'occasion, une subvention à hauteur de 40% du prix d'achat, dans la limite de 250 euros par foyer. Une demande à effectuer sur : <https://dechets.ampmetropole.fr/particuliers/je-participe/jadopte-reflexes-reduire-biodechets/?fbclid=IwAR0NN9fns5HZmKFnY7O5Bjk86qktr9XvFs5JcRf-aT401yATooOnUj7fE4w>

Ces démarches s'inscrivent dans le cadre du Plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés, adopté en 2019, et dont l'ambition est de réduire de 10% le ratio annuel par habitant d'ici 2025.

#### **51 000 composteurs distribués sur le territoire**

Sur l'ensemble de son territoire, la Métropole a distribué plus de 51 000 composteurs individuels, 4 600 lombricomposteurs, et équipé plus de 230 sites collectifs. Les habitants peuvent en bénéficier contre la participation de 10 euros.

Plus d'informations sur : <https://dechets.ampmetropole.fr/particuliers/je-reduis-mes-dechets/je-nourris-mon-jardin-avec-le-compost/>